

Bruxelles, le 4 septembre 2025
(OR. en)

12352/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0206(BUD)

FIN 1006

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Décision du Conseil adoptant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2025

DÉCISION DU CONSEIL**portant adoption de la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 2
de l'Union européenne pour l'exercice 2025**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,

vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte)¹, et notamment son article 44,

considérant ce qui suit:

- le budget de l'Union pour l'exercice 2025 a été définitivement adopté le 27 novembre 2024²;
- le 4 juillet 2025, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général pour l'exercice 2025;

¹ JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>.

² JO L, 2025/31, 27.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/budget/2025/31/oj>.

DÉCIDE:

Article unique

La position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2025 a été adoptée le 16 septembre 2025.

Le texte intégral¹ peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:
<https://www.consilium.europa.eu/fr/documents/public-register/public-register-search>.

Fait à Bruxelles, le 16 septembre 2025.

Par le Conseil

Le président/La présidente

¹ Document 12353/25 + ADD 1.